

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 18 janvier 2018, à 10 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2017

Résolution n° E-2018-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Dernier versement et fin de l'entente avec le MAMOT

Résolution n° E-2018-03

- Verser, à même les fonds du budget 2017 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), une somme de 5 000 \$ à chacune des MRC suivantes : la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans;
- Prendre acte de la renonciation de l'agglomération de Québec à recevoir le second versement de 5 000 \$;
- Terminer l'entente intervenue, en février 2013, entre la CMQ et la Ville de Lévis pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole, sans le versement du second montant prévu au protocole;
- Résilier l'entente intervenue, en juillet 2012, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les Plans de développement de la zone agricole réalisés sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 janvier 2018
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Demanda d'avis du MAMOT sur la résolution n° CR-259-12-2017 de la MRC de Portneuf adoptant le projet de règlement intitulé « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire »

Résolution n° E-2018-04

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que la résolution n° CR-259-12-2017 édictant le Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Informer le ministre du MAMOT que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où il portera sur les mêmes objets;
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 janvier 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Discussion :Troisième lien – Étude d’opportunité – Projet d’implantation d’un nouveau lien entre Québec et Lévis – Liste des intrants CMQ

La Direction des grands projets de la région métropolitaine de Québec, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET), a lancé le 10 novembre dernier un appel d’offres portant sur la réalisation d’une étude d’opportunité pour le projet d’implantation d’un nouveau lien entre Québec et Lévis. Dans le cadre de ce mandat, le ministère doit mettre à la disposition du mandataire à être retenu, une liste d’intrants (bases de données) et sollicite de ce fait la CMQ, en tant que partenaire régional, afin de fournir certaines données de son territoire qui sont majoritairement à références spatiales. Celles-ci serviront de fond cartographique au mandataire retenu par le ministère pour la réalisation de l’étude. La CMQ fournira les intrants demandés.

Discussion :Troisième lien – Étude d’opportunité – Projet d’implantation d’un nouveau lien entre Québec et Lévis –Comité de suivi

La Direction des grands projets de la région métropolitaine de Québec, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET), procède à la mise en place d’un comité de suivi de l’étude d’opportunité pour le projet d’implantation d’un nouveau lien entre Québec et Lévis. La CMQ a été invitée à y siéger en tant que partenaire régional. Le directeur général siègera sur ce comité, il sera accompagné de la conseillère senior en mobilité durable.

-

Les résolutions E-2018-01 à E-2018-04, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE